

## 8. Poursuite de l'examen de la question des déchets plastiques

1. Comme il est indiqué dans le document sur la poursuite de l'examen de la question des déchets plastiques (UNEP/CHW.15/10), au paragraphe 35 de la décision BC-14/13, la Conférence des Parties a invité les Parties et autres intéressés à soumettre au Secrétariat, avant le 1er juin 2020, des informations sur certains déchets plastiques visés à l'entrée Y48 de l'annexe II et à l'entrée B3011 de l'annexe IX de la Convention.
2. Étant donné que la question relative à la poursuite de l'examen des déchets plastiques doit être examinée par la Conférence des Parties lors du segment en présentiel de sa quinzième réunion en 2022, les Parties et d'autres intéressés sont invités à soumettre les informations décrites au paragraphe 1 ci-dessus avant la date limite prorogée du **14 janvier 2022**. Une compilation des soumissions des Parties et d'autres intéressés sera mise à la disposition de la Conférence des Parties pour son segment en présentiel dans le document UNEP/CHW.15/INF/12.
3. L'invitation à fournir des informations sur certains déchets plastiques visée à l'entrée Y48 de l'annexe II et à l'entrée B3011 de l'annexe IX de la Convention est résumée ci-dessous :

Sujet	Code du document	Répondants	Date limite initiale	Date limite prolongée
Informations sur certains déchets plastiques visés à l'entrée Y48 de l'annexe II et à l'entrée B3011 de l'annexe IX de la Convention	UNEP/CHW.15/10	Parties Autres intéressés	1 juin 2020	14 janvier 2022

Point de contact :

Mme. Kei Ohno Woodall (Courriel : [kei.ohno@un.org](mailto:kei.ohno@un.org), Tél : +41 (0) 22 917 82 01